

# MOBILITE RESIDENTIELLE DES INDIVIDUS du Pays de Châlons



## Contenu

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Flux de mobilité entre le Pays de Châlons et le reste de la France</b> .....  | <b>3</b>  |
| 1.1. <i>Les mobilités résidentielles se font préférentiellement avec les départements limitrophes, ceux de la frange Nord de la France et ....</i> .....            | 3         |
| 1.2. <i>... les territoires marnais contigus.</i> .....   | 6         |
| 1.3. <i>L'agglomération rémoise exerce en particulier une attractivité résidentielle vis-à-vis du Pays châlonnais</i> .....   | 6         |
| 1.4. <i>Au niveau du Pays de Châlons, l'aire urbaine châlonnaise et le Secteur Nord sont les territoires les plus concernés par la mobilité résidentielle</i> ..... | 7         |
| 1.5. <i>La mobilité résidentielle dans l'agglomération châlonnaise concerne avant tout son centre urbain.</i> .....   | 8         |
| <b>2. Flux de mobilité entre les secteurs du Pays de Châlons</b> .....  | <b>10</b> |

## **OBJET DE L'ETUDE**

D'où viennent les nouveaux habitants du Pays de Châlons, où vont ceux qui le quittent, quels sont ses territoires attractifs résidentielllement ? Telles sont les questions auxquelles cette étude apporte des éléments de réponses.

En effet, ce document consacré aux mobilités résidentielles des individus du Pays de Châlons entre 2003 et 2008 a pour vocation d'améliorer la connaissance des flux entrants et sortants de personnes et ainsi de mieux apprécier l'attractivité du Pays de Châlons vis-à-vis du reste de la France.

## **PRESENTATION DES TERRITOIRES D'ETUDES**

En Région Champagne Ardenne, le Pays de Châlons s'étend des Ardennes à l'Aube et compte 92 communes pour un peu plus de 96 000 habitants avec une superficie de 1 824 km<sup>2</sup>. Il est divisé en 5 secteurs d'étude.

- Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC),
- La Couronne Périurbaine,
- Le Secteur Nord,
- Le Secteur Ouest,
- Le Secteur Sud.

## **SOURCES DE DONNEES**

Toutes les données utilisées dans cette étude proviennent de fichiers relatifs aux migrations résidentielles des individus et des ménages au 1/01/2008 produits par l'INSEE. Dans ces fichiers, sont présentées d'une part les statistiques relatives aux flux entrants et sortants des individus dans le Pays de Châlons et d'autre part les informations concernant la résidence actuelle et antérieure d'un individu, ses caractéristiques sociodémographiques ainsi que celles du ménage auquel il appartient.

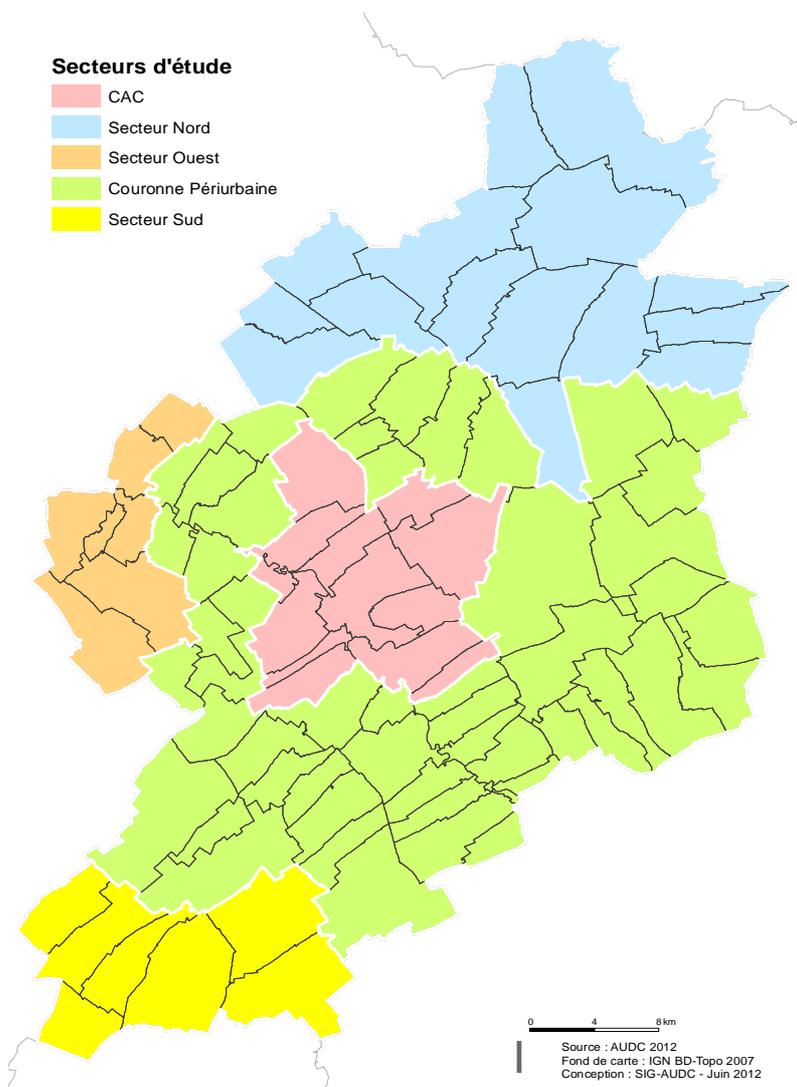
Ne sont pas pris en compte dans ce fichier :

- Les enfants âgés de moins de 5 ans,
- Les flux de mobilité avec l'extérieur de la France<sup>1</sup>,
- Les personnes qui ont changé de résidence au moins une fois et qui ont fini par retourner à leur résidence d'origine<sup>2</sup>.

Dans le cadre de notre étude, ne sont pas étudiés aussi les échanges migratoires entre le Pays de Châlons et les Départements et territoires d'Outre-Mer.

Ainsi en exploitant ces données de l'INSEE, il est possible de connaître pour le Pays de Châlons :

- Les flux entrants<sup>3</sup>,
- Les flux sortants<sup>4</sup>,
- Les principaux lieux de destination des habitants sortants ainsi que les principaux lieux de provenance des entrants,



<sup>1</sup> Dans ces fichiers relatifs aux migrations résidentielles des individus et des ménages produits par l'INSEE, seuls les entrants sont connus, dans la mesure où il est impossible de recenser les sortants lors du recensement car ils sont absents du territoire d'étude.

<sup>2</sup> En effet, les migrants au sens du recensement sont des individus qui habitaient au 1<sup>er</sup> janvier 2003 un logement différent de celui qu'ils ont occupé en 2008.

<sup>3</sup> Il s'agit du nombre d'individus ou de ménages qui entrent dans le Pays de Châlons.

<sup>4</sup> Il s'agit du nombre d'individus ou de ménages qui sortent du Pays de Châlons.

- Les migrations infracommunales<sup>5</sup>,
- Les migrations intercommunales<sup>6</sup>,
- Un certain nombre de caractéristiques des ménages (taille, situation familiale, statut d'occupation du logement...).

Néanmoins, pour des raisons de robustesse des données étudiées, de respect des règles du secret statistique et de cohérence de traitement des données, seules les migrations résidentielles portant sur au moins 100 individus pour une zone géographique donnée font l'objet d'analyses. Dans le cas inverse, les données ne sont pas considérées comme statistiquement représentatives.

## 1. Flux de mobilité entre le Pays de Châlons et le reste de la France

### 1.1. *Les mobilités résidentielles se font préférentiellement avec les départements limitrophes, ceux de la frange Nord de la France ...*

**Entre 2003 et 2008, environ 11 700 personnes ont quitté le reste de la France pour venir s'installer dans le Pays de Châlons-en-Champagne.** Dans la même période, près de 15 000 de ses résidents ont quitté ce même territoire. Ainsi, il enregistre un solde migratoire négatif. En définitive, les échanges migratoires entre le Pays et le reste de la France se traduisent par une perte de presque 3 500 personnes. Ce solde migratoire est négatif (-3,5%). Il se situe dans un ordre de grandeur proche de celui de la Champagne-Ardenne (-3,2%). Le Pays châlonnais et la Champagne-Ardenne perdent des habitants alors que nationalement, la tendance est inverse, le solde migratoire à cette échelle étant de +2,4%.

Cependant, ces échanges entre le Pays châlonnais et les autres territoires français ne s'opèrent pas de la même façon. **Les destinations de prédilection des habitants du Pays de Châlons restent majoritairement les départements de la Champagne-Ardenne, de l'Île-de-France, de la Lorraine, du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie et de l'Alsace.** Ils sont en effet plus attirés par les territoires plutôt proches géographiquement. Certains départements du littoral provençal ainsi que le Rhône exercent aussi une certaine attirance. Par exemple, le Var a reçu près de 350 personnes, soit plus de 2 fois plus que la moyenne des sorties du Pays. Ces échanges non négligeables, peuvent s'expliquer par les mutations qui s'effectuent entre les bases militaires de Mourmelon-le-Grand et Suippes et celles du Var.

**Quant aux personnes qui viennent s'installer dans le Pays châlonnais, elles proviennent le plus souvent des mêmes territoires d'accueil des migrants auxquels il faut ajouter d'autres départements de Rhône-Alpes et des littoraux méditerranéen et atlantique.** Cependant, comme cela peut être observé dans les cartes situées à la page 5, les sorties sont nettement supérieures aux entrées même si pour certains départements, les flux croisés (entrées-sorties) sont positifs. C'est par exemple le cas pour l'Île-de-France (+316 personnes), le Nord-Pas-de-Calais (+169 personnes).

**Sur une quinzaine d'années, le Pays châlonnais a réduit son déficit migratoire.** Par rapport à la période intercensitaire 1990-1999, le déficit migratoire du pays châlonnais est en diminution de 40%. Entre 1990 et 1999, il était d'un peu plus de 5 700 individus.

<sup>5</sup> Elles rendent compte des changements de résidence au sein de la même commune.

<sup>6</sup> Elles rendent compte des changements de résidence dans une autre commune.

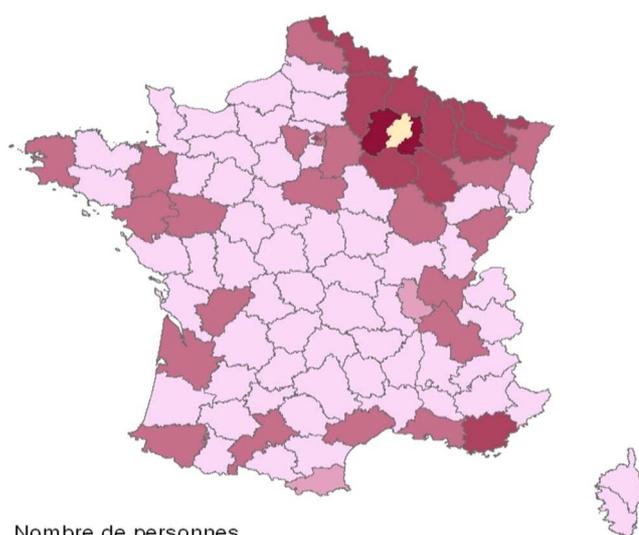
## Répartition des flux migratoires par départements

| Régions                   | Départements        | Entrées       | Sorties       | Soldes        |
|---------------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Champagne-Ardenne</b>  |                     | <b>5 120</b>  | <b>6 476</b>  | <b>-1 355</b> |
|                           | Marne               | 3 856         | 5 120         | -1 263        |
|                           | Ardennes            | 656           | 557           | <100          |
|                           | Haute-Marne         | 308           | 269           | <100          |
|                           | Aube                | 300           | 530           | -230          |
| <b>Ile-de-France</b>      |                     | <b>1 411</b>  | <b>1 095</b>  | <b>316</b>    |
|                           | Paris               | 369           | 309           | <100          |
|                           | Seine-et-Marne      | 236           | 137           | <100          |
|                           | Seine-Saint-Denis   | 167           | 177           | <-100         |
|                           | Essonne             | 165           | <100          | 112           |
|                           | Val-de-Marne        | 161           | 122           | <100          |
|                           | Yvelines            | 156           | 131           | <100          |
|                           | Val-d'Oise          | <100          | <100          | <100          |
|                           | Hauts-de-Seine      | <100          | <100          | <-100         |
| <b>Lorraine</b>           |                     | <b>760</b>    | <b>1 045</b>  | <b>-285</b>   |
|                           | Meuse               | 251           | 278           | <-100         |
|                           | Meurthe et Moselle  | 225           | 340           | -116          |
|                           | Moselle             | 216           | 309           | <-100         |
|                           | Vosges              | <100          | 118           | <-100         |
| <b>Nord-Pas-de-Calais</b> |                     | <b>596</b>    | <b>428</b>    | <b>169</b>    |
|                           | Nord                | 394           | 274           | 120           |
|                           | Pas-de-Calais       | 202           | 154           | <100          |
| <b>Picardie</b>           |                     | <b>575</b>    | <b>467</b>    | <b>109</b>    |
|                           | Aisne               | 335           | 293           | <100          |
|                           | Oise                | 129           | <100          | <100          |
|                           | Somme               | 112           | <100          | <100          |
| <b>Reste de la France</b> | Autres départements | <b>3 240</b>  | <b>5 458</b>  | <b>-2 218</b> |
| <b>Total</b>              |                     | <b>11 703</b> | <b>14 968</b> | <b>-3 433</b> |

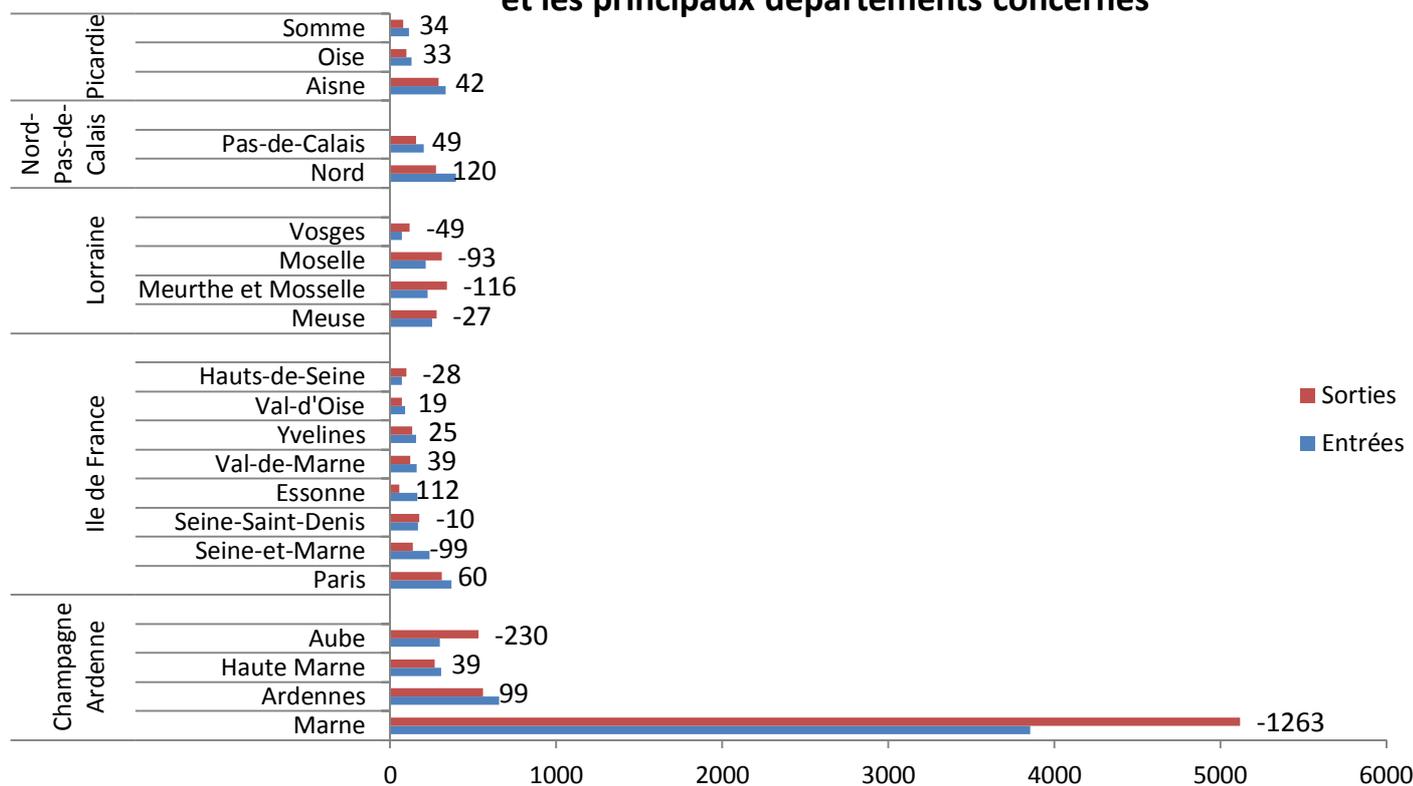
Source : RP 2008, INSEE

Départements d'origine des personnes installées dans le Pays de Châlons entre 2003 et 2008

Départements de destination des personnes installées dans le Pays de Châlons entre 2003 et 2008



### Flux de mobilité entrants et sortants entre le Pays de Châlons et les principaux départements concernés



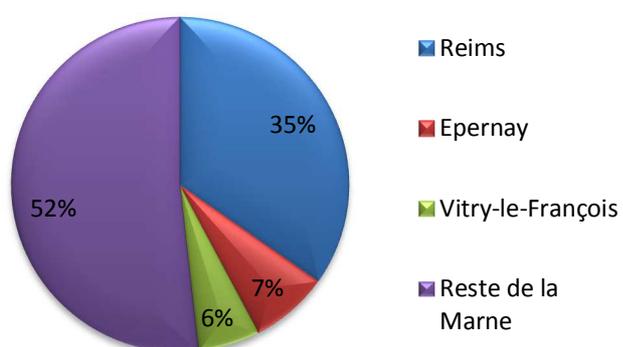
**Note de lecture :** Ce graphique représente les flux croisés (entrées-sorties) entre le Pays de Châlons et le reste de la France. Exemple : Entre 2004 et 2008 le Pays enregistre près de 655 personnes en provenance des Ardennes contre 556 sorties, affichant ainsi un solde migratoire positif (99 personnes).

Source : RP 2008, INSEE

## 1.2. ... et les territoires marnais contigus

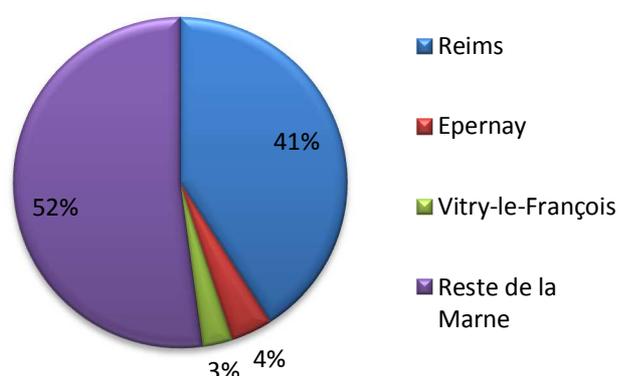
Il existe des différences notoires dans la mobilité résidentielle de la population du Pays de Châlons, avec des échanges plus marqués avec le reste de la Marne. En effet, près de 2 personnes sur 10 s'installent dans le reste de la Marne plutôt que dans un autre département. De même, plus de 75% des nouveaux arrivants proviennent de ce même département. Ainsi Reims, la plus grande ville du département est le principal lieu d'échanges migratoires avec le Pays. Elle accueille près de 41% des habitants du Pays châlonnais. Egalement, plus d'une personne sur 3 venant de la Marne pour s'installer dans le Pays provient de Reims. Son statut de capitale universitaire, son poids démographique, sans oublier les possibilités d'emploi qu'elle peut offrir, permettent de mieux comprendre l'attractivité qu'elle exerce sur les personnes résidant dans le Pays. Viennent ensuite Epernay, 3<sup>e</sup> ville la plus peuplée de la Marne, et Vitry-le-François.

Répartition de la population venant de la Marne



Source : RP 2008, INSEE

Répartition de la population en destination de la Marne



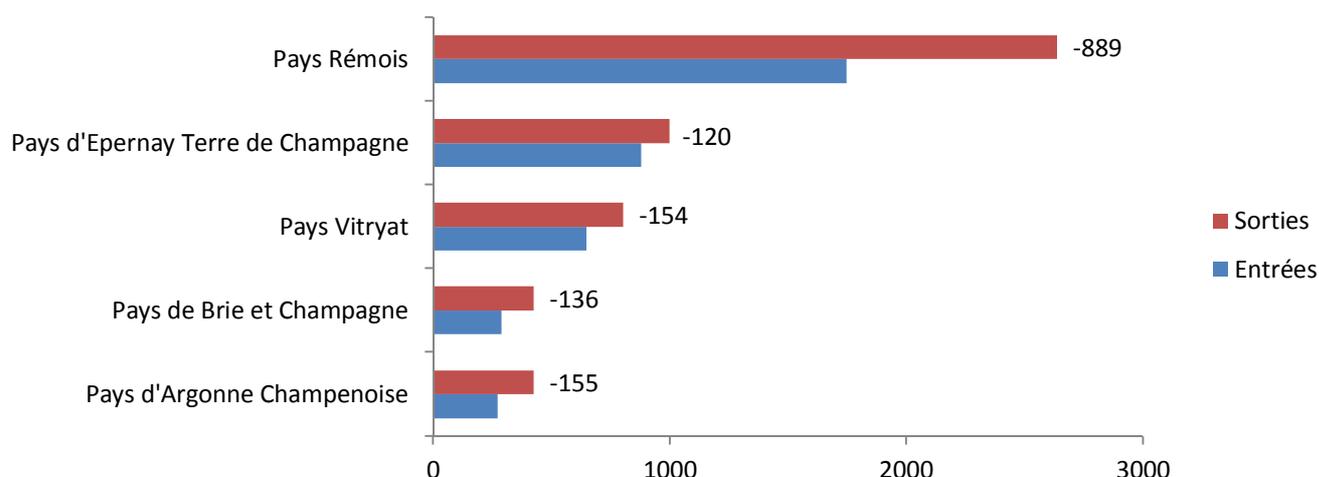
Source : RP 2008, INSEE

## 1.3. L'agglomération rémoise exerce en particulier une attractivité résidentielle vis-à-vis du Pays châlonnais

Le Pays de Châlons-en-Champagne est moins attractif comparé à d'autres Pays marnais, dans la mesure où il affiche une perte de résidents en faveur de ces territoires. Le Pays rémois constitue le territoire qui capte le plus de migrants en raison de l'importance des échanges entre la ville de Reims et le Pays comme expliqué précédemment. Cependant, même si le Pays a un solde migratoire négatif vis-à-vis de ceux d'Argonne Champenoise et de Brie et Champagne, il n'en demeure pas moins que ces échanges restent relativement faibles comparés à ceux du Pays rémois.



## Flux de mobilité entrants et sortants entre le Pays de Châlons et les Pays de la Marne



**Note de lecture :** Ce graphique représente les flux croisés (entrées-sorties) entre le Pays de Châlons et ses homologues marnais. Exemple : Entre 2003 et 2008, le solde migratoire entre les Pays de Châlons et de Reims est de près de 900 résidents en faveur du second.

Source : RP 2008, INSEE

### 1.4. Au niveau du Pays de Châlons, l'aire urbaine châlonnaise et le Secteur Nord sont les territoires les plus concernés par la mobilité résidentielle

|                      | Part des entrées | Part des sorties |
|----------------------|------------------|------------------|
| CAC                  | 63%              | 67%              |
| Secteur Nord         | 23%              | 18%              |
| Couronne Périurbaine | 10%              | 12%              |
| Secteur Ouest        | 3%               | 2%               |
| Secteur Sud          | 1%               | 1%               |

Source : RP 2008, INSEE

**Le Pays de Châlons est divisé en plusieurs secteurs qui ne présentent pas le même degré d'attractivité :**

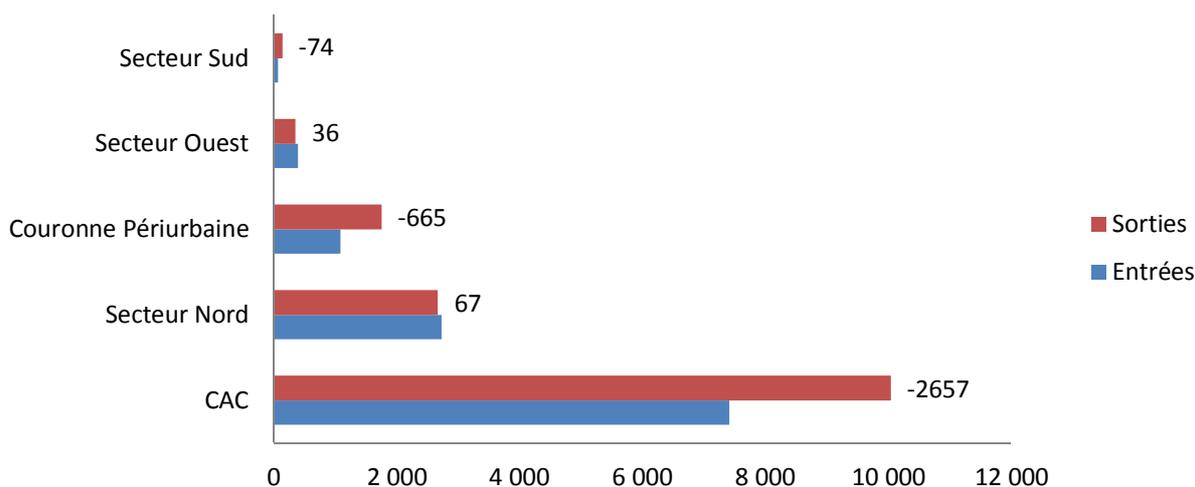
- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) à elle seule concentre près de 63% des entrées et presque 70% des sorties du territoire. Forte de son potentiel démographique et économique regroupant près de 70% des établissements économiques<sup>7</sup> sans oublier l'existence d'un parc locatif le plus important du Pays, la CAC est la principale terre d'accueil des nouveaux arrivants dans le Pays de Châlons. Nous notons par ailleurs, des départs significatifs vers d'autres destinations. Elle est ainsi, avec la Couronne Périurbaine, le seul secteur qui perd plus d'habitants qu'il n'en reçoit (environ -2 630 personnes et -665 personnes respectivement).
- Le Secteur Nord est relativement bien représenté dans les échanges migratoires. Il capte un peu moins d'un quart des entrées et près de 18% des sorties du pays. Cependant, il est utile de signaler

<sup>7</sup> AUDC, « La démographie des établissements économiques dans l'agglomération et le pays de Châlons-en-Champagne entre 2000 et 2010 », Septembre 2011.

que la présence des camps militaires de Mourmelon-le-Grand et de Suippes explique fortement ces flux migratoires.

- La Couronne Périurbaine, quant à elle, a reçu durant la période considérée près de 1 nouveau arrivant sur 10 et a vu 12% de ses résidents partir. Il s'agit d'échanges 6 fois moins importants que ceux affectant la CAC.
- Les Secteurs Ouest et Sud constitués majoritairement d'espaces ruraux présentent une attractivité beaucoup plus modérée. Ils occupent une part marginale des flux du Pays avec des taux d'entrées et de sorties très faibles, voire assez peu significatifs<sup>8</sup>.

### Flux de mobilité entrants et sortants selon les secteurs du Pays



**Note de lecture :** Ce graphique représente les flux croisés (entrées-sorties) entre chaque secteur du Pays de Châlons et le reste de la France. Exemple : Entre 2003 et 2008, le solde migratoire concernant le Secteur Nord est positif avec près de 70 individus.

Source : RP 2008, INSEE

## 1.5. La mobilité résidentielle dans l'agglomération châlonnaise concerne avant tout son centre urbain

**Le secteur 1 ou centre urbain** (Châlons-en-Champagne et Saint-Memmie) demeure le territoire le plus dense en matière d'échanges migratoires. En effet, nous notons qu'il concentre à lui seul près 89% des entrées et 86% des sorties de l'agglomération châlonnaise. En outre, il accumule plus de la moitié des flux migratoires de l'ensemble du Pays de Châlons. Ce secteur 1 concentre à lui seul 80% des personnes vivant dans l'agglomération. Il offre aussi plus de possibilités aux nouveaux arrivants de se loger (plus de 8 logements sur 10 de l'agglomération sont localisés dans le centre urbain). De plus, il accueille l'essentiel du parc locatif (en 2007, 21% des locataires du centre urbain étaient locataires d'un bailleur privé et 41% d'un bailleur social)<sup>9</sup>. Châlons, ville la plus peuplée du Pays concentre plus de 90% des entrées et sorties du centre urbain, et plus de la moitié des personnes qui sont entrées dans le pays entre 2004 et 2008 s'y sont installées, contre 3 personnes sur 10 pour Saint-Memmie. Egalement 50% des candidats au départ du Pays proviennent de cette même ville.

**Le secteur 2** (Compertrix, Fagnières et Sarry) contribue moins que le centre urbain dans la mobilité résidentielle du Pays, il enregistre 13 fois moins de nouveaux arrivants et 10 fois moins de sorties par rapport à ce dernier.

<sup>8</sup> Ces taux sont respectivement, 3% et 2% pour le Secteur Ouest, 1% et 1% pour le Secteur Sud.

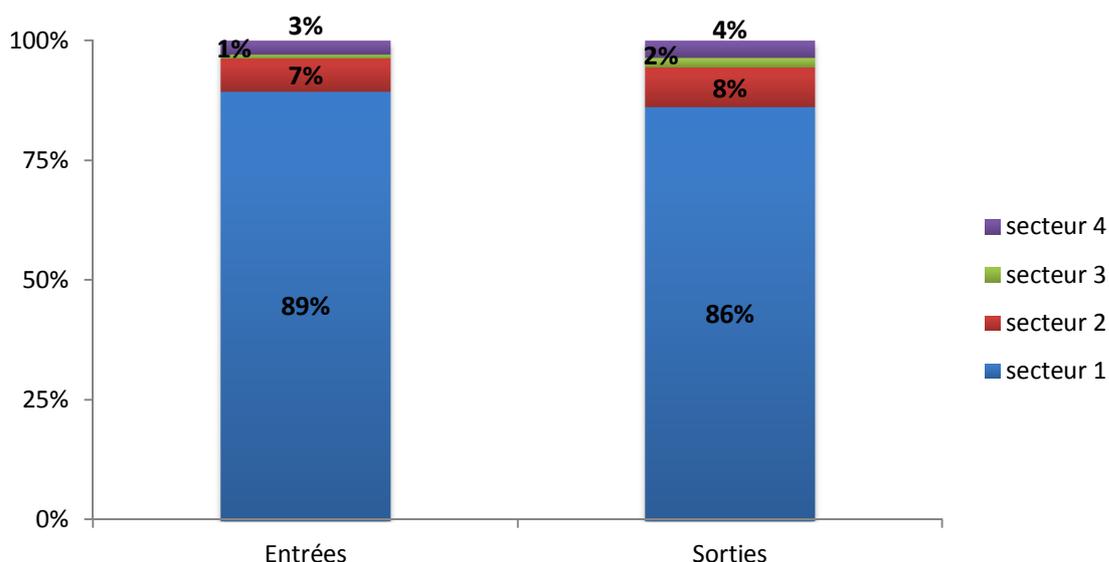
<sup>9</sup> AUDC, « Diagnostic social de l'agglomération châlonnaise », Janvier 2012.

Le secteur 3 (Recy et Saint-Martin-sur-le-Pré) et 4 (Coolus, L'Epine, Moncetz-Longevas, Saint-Étienne-au-Temple, Saint-Gibrien, La Veuve) participent de façon marginale aux échanges migratoires de l'agglomération avec 1% des entrées et 2% des sorties.

### Répartition des flux migratoires dans les secteurs de la CAC

|                         | Entrées        | Sorties       | Part des entrées | Part des sorties |
|-------------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|
| <b>Secteur 1</b>        | <b>6 630</b>   | <b>8 659</b>  | <b>89%</b>       | <b>86%</b>       |
| Châlons-en-Champagne    | 6 166          | 8 144         | 83%              | 81%              |
| Saint-Memmie            | 464            | 515           | 6%               | 5%               |
| <b>Secteur 2</b>        | <b>510</b>     | <b>820</b>    | <b>7%</b>        | <b>8%</b>        |
| Compertrix              | 125            | 157           | 2%               | 2%               |
| Fagnières               | 253            | 477           | 3%               | 5%               |
| Sarry                   | 132            | 186           | 2%               | 2%               |
| <b>Secteur 3</b>        | <b>&lt;100</b> | <b>208</b>    | <b>1%</b>        | <b>2%</b>        |
| Recy                    | <100           | <100          | 1%               | 1%               |
| Saint-Martin-sur-le-Pré | <100           | 128           | 0%               | 1%               |
| <b>Secteur 4</b>        | <b>210</b>     | <b>355</b>    | <b>3%</b>        | <b>4%</b>        |
| Coolus                  | <100           | <100          | 0%               | 0%               |
| L'Epine                 | <100           | <100          | 1%               | 1%               |
| Moncetz-Longevas        | <100           | <100          | 0%               | 0%               |
| Saint-Étienne-au-Temple | <100           | <100          | 1%               | 1%               |
| Saint-Gibrien           | <100           | <100          | 1%               | 1%               |
| La Veuve                | <100           | <100          | 0%               | 0%               |
| <b>CAC</b>              | <b>7 415</b>   | <b>10 042</b> |                  |                  |

### Part de chaque secteur dans les flux migratoires du pays



Source : RP 2008, INSEE

## 2. Flux de mobilité entre les secteurs du Pays de Châlons

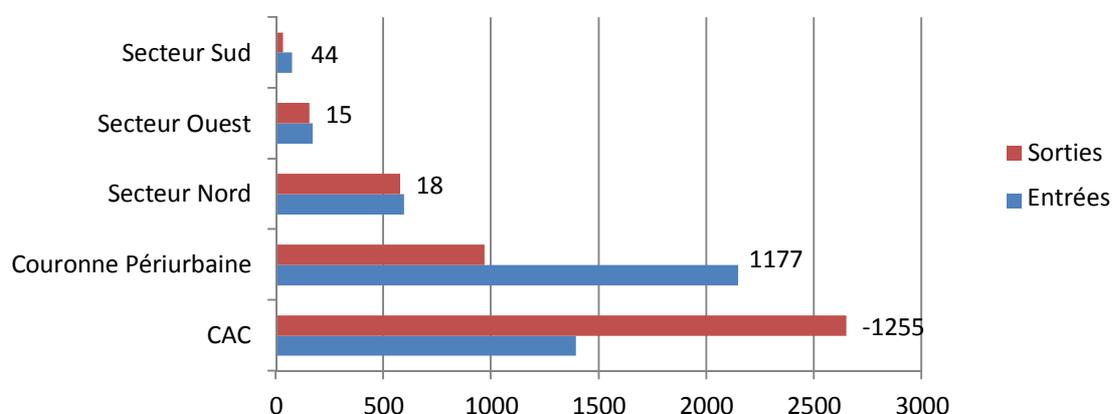
### Migrations internes dans le Pays de Châlons

|                      | CAC   | Couronne Périurbaine | Secteur Nord | Secteur Ouest | Secteur Sud | Total sorties |
|----------------------|-------|----------------------|--------------|---------------|-------------|---------------|
| CAC                  | 4 145 | 2 017                | 465          | 115           | <100        | 6 794         |
| Couronne Périurbaine | 824   | 357                  | <100         | <100          | <100        | 1 326         |
| Secteur Nord         | 459   | <100                 | 550          | <100          | <100        | 1 126         |
| Secteur Ouest        | <100  | <100                 | <100         | <100          | <100        | 158           |
| Secteur Sud          | <100  | <100                 | <100         | <100          | <100        | 31            |
| Total Entrées        | 5 539 | 2 503                | 1 144        | 174           | 76          | 9 436         |

Source : RP 2008, INSEE

**Note de lecture** : Ce tableau représente les migrations internes au Pays, c'est-à-dire les flux entrants et sortants entre les secteurs du Pays au cours de la période 2003-2008. Exemple : en 2008 plus de 800 personnes ont quitté la CAC pour s'installer dans la Couronne Périurbaine alors que presque 400 personnes seulement ont fait le déplacement dans le sens inverse.

### Flux entrants et sortants entre secteurs du Pays



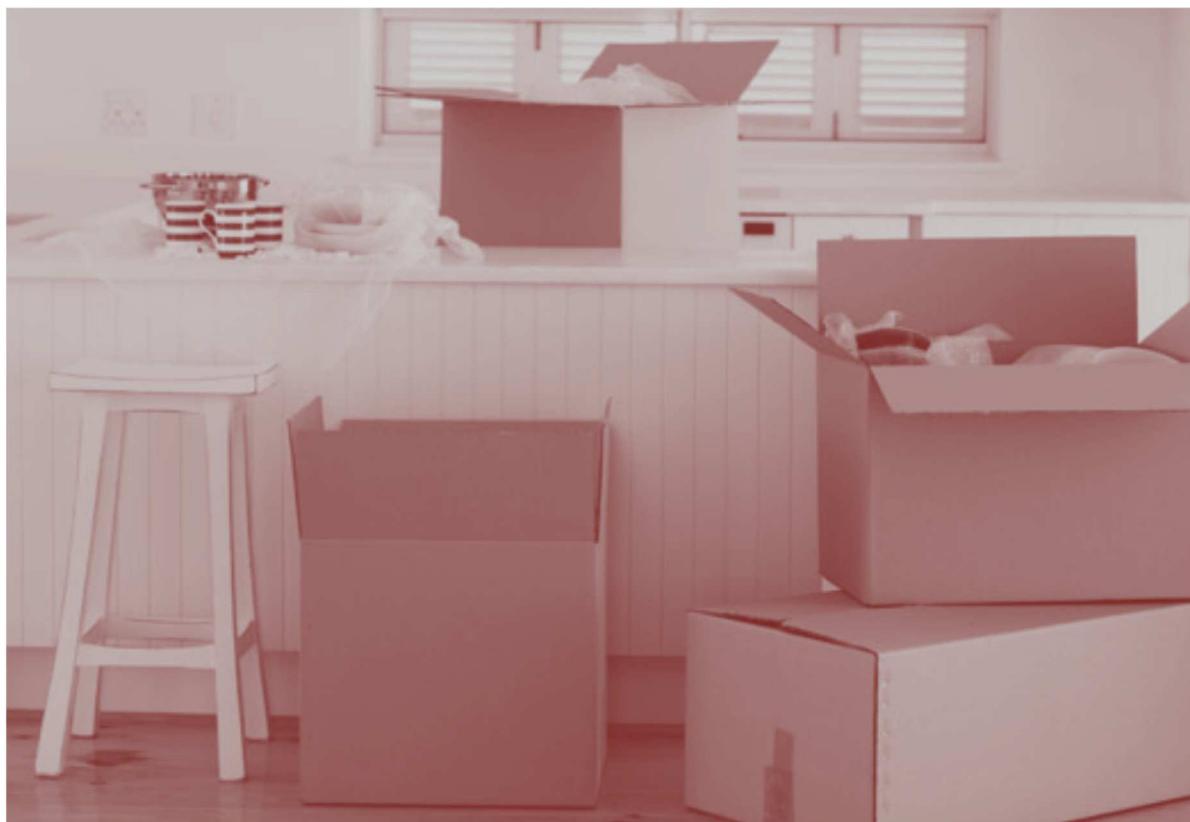
**Note de lecture** : Ce graphique représente les flux migratoires entre les différents secteurs du Pays, les entrées et les sorties entre communes d'un même secteur ne sont pas prises en compte. Exemple : Entre 2003 et 2008, près de 970 personnes ont quitté la Couronne Périurbaine pour s'installer dans d'autres secteurs du Pays alors que quasiment 2 150 personnes ont fait le déplacement dans le sens inverse ; ce qui fait un flux positif d'un peu moins de 1 200 individus.

Source : RP 2008, INSEE

La couronne Périurbaine est de loin le territoire le plus attractif pour les habitants du Pays de Châlons avec un gain de résidents de plus de 1 100 personnes. Entre 2004 et 2008, il a accueilli plus de 2 000 personnes, soit près de 2 fois plus que la moyenne des entrées. Les personnes qui s'installent dans la Couronne Périurbaine viennent en majorité de la CAC aux dépens des autres secteurs. Plus 9 personnes sur 10 installées dans la Couronne Périurbaine proviennent de la CAC, en particulier Châlons et Saint-Memmie, alors que dans la foulée, 2% seulement de ces nouveaux arrivants habitaient le secteur Nord auparavant. Les nouveaux arrivants s'installent majoritairement dans les communes de Courtisols (+250 personnes) Pogny (+177 personnes) et Juvigny (+136 personnes).



# MOBILITE RESIDENTIELLE DES INDIVIDUS du Pays de Châlons



*D'où viennent les nouveaux habitants du Pays de Châlons, où vont ceux qui le quittent, quels sont ses territoires attractifs résidentiellement ? Telles sont les questions auxquelles cette étude apporte des éléments de réponses.*

*En effet, ce document consacré aux mobilités résidentielles des individus du Pays de Châlons entre 2003 et 2008 a pour vocation d'améliorer la connaissance des flux entrants et sortants de personnes et ainsi de mieux apprécier l'attractivité du Pays de Châlons vis-à-vis du reste de la France.*

**Septembre 2013**



Directrice de publication : Sophie PURON  
Rédacteurs : Rama DIOUF et Vincent ANCE

Agence d'Urbanisme et de Développement  
de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC)  
13 rue des Augustins – CS 60013 – 51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX  
Tél : 03 26 64 60 98  
Mail : [accueil@audc51.org](mailto:accueil@audc51.org)